



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations de lutte contre le sida

Question écrite n° 77662

Texte de la question

M. Michel Voisin appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la baisse des subventions pour les associations et en particulier l'association AIDES qui subirait une perte de 700 000 € par rapport aux financements de 2009 (- 63 320 € en Rhône-Alpes par exemple, soit - 2,1 %). Certaines associations enregistrent des pertes de crédit pouvant atteindre jusqu'à 47 % dans certaines régions. Au moment où le sida connaît une recrudescence, les associations privées de leurs moyens ont de plus en plus de mal à remplir leurs missions. Le 23 décembre 2009, ses collaborateurs avaient assuré que l'association AIDES ne souffrirait pas de la mise en oeuvre des agences régionales de santé, ce qui apparemment n'est pas le cas. La Cour des comptes a publié dernièrement un rapport stipulant notamment : « Il appartient à l'État de renforcer la prévention et le dépistage du sida et d'avoir une politique plus actives contre la propagation de la maladie ». Pour la sécurité de tous et la pérennisation de l'association AIDES, il apparaîtrait souhaitable que soient communiqué publiquement le montant des fonds alloués à la lutte contre le sida dans chaque région et que des engagements fermes soient pris sur la sanctuarisation des crédits. Aussi, il demande quelles sont les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Michel Voisin](#)

Circonscription : Ain (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 77662

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4901

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)